

Positionnement du Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes-d'Armor à propos du projet de parc éolien offshore en baie de Saint-Brieuc.

Le projet de parc éolien offshore en baie de Saint-Brieuc concerne une zone qui présente une grande richesse et une grande diversité avifaunistique. Nombre d'espèces d'oiseaux réalise, sur le secteur pressenti, tout ou partie de leur cycle biologique :

- Migration et stationnement migratoire : le phénomène a été mis en évidence depuis plusieurs années à l'automne par les bénévoles de l'association sur le site de la Cotentin/Planguenoual pour ce qui concerne les Passereaux. Cela laisse entrevoir des mouvements importants non encore bien cernés à l'échelle de la Baie de Saint-Brieuc. Les premières données à disposition font également état de passages maritimes diffus et importants. Les oiseaux marins et terrestres à transiter localement par la mer sont nombreux en termes d'espèces et d'effectifs, y compris pour des espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et dont la Manche Ouest constitue une zone stratégique d'importance internationale : Puffin des Baléares, Mouette pygmée, Sterne Pierregarin et Océanite tempête ;
- Hivernage et stationnements inter nuptiaux : la zone incluant le secteur pressenti est la plus importante au niveau Européen après les Iles Britanniques quant à la migration et l'hivernage du Plongeon imbrin *Gavia immer* (inscrit à l'Annexe I de la Directive Oiseaux) dont les effectifs atteignent localement un seuil de classement RAMSAR ;
- Importance pour l'alimentation des reproducteurs locaux d'oiseaux marins appartenant pour bon nombre à la Liste Rouge Nationale et également à l'émancipation des jeunes oiseaux : c'est notamment le cas du Pingouin Torda et du Guillemot de Troïl qui se reproduisent à seulement quelques kilomètres du site défini.

L'ensemble de ces éléments montre que le site retenu pour le projet présenterait toutes les conditions pour un classement réglementaire*.

Ce projet, de part son installation in situ et sa maintenance future, va inévitablement et de manière forte altérer le site et ses alentours d'autant plus que bon nombre des espèces citées plus haut sont connues pour leur sensibilité à ce type de projet.

Le passage et le stationnement des oiseaux en seront irrémédiablement perturbés. Les incidences pourront être directes (collisions, dérangements, etc.) mais aussi et surtout indirectes (perte d'habitat, désertion de la baie, effets cumulés, etc.) et avoir des répercussions sur un grand nombre de sites actuellement protégés (Réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc, Zones de Protection Spéciale existantes, etc.).

L'association, réunie en Assemblée Générale le 23 février 2014, se déclare pour ces raisons, **défavorable au projet sur le secteur défini.**

* Zone de Protection Spéciale, Zone Ramsar ou Important Bird Area.